



## ECONOMIE NUMÉRIQUE ET ÉCONOMIE COLLABORATIVE : UN DÉFI ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Aujourd'hui, le digital est entré dans chaque foyer et a révolutionné les pratiques professionnelles mais il est aussi devenu un puissant vecteur de développement économique. Cette évolution numérique s'accompagne d'une profonde mutation sociétale puisque les nouvelles générations commencent à adopter de nouveaux modes de vie en ayant une appétence moins forte pour la propriété et préfèrent l'usage d'un bien ou d'un service. Ces nouveaux modes de consommation sont l'un des piliers de l'économie collaborative où le consommateur peut devenir, à son tour, fournisseur de service.

Les plateformes numériques sont les fers de lance de cette économie car elles suppriment les intermédiaires en permettant un contact direct entre un producteur de service et un consommateur. L'une des plus célèbres d'entre elles est la société de VTC Uber. Parallèlement au développement de ces plateformes, de nouvelles formes d'emploi émergent. Le nombre de travailleurs indépendants (ou « freelance ») ne cesse de croître et amène au débat une potentielle disparition du salariat, thèse largement controversée. Ces plateformes sont pourvoyeuses d'emplois mais ce ne sont, pour l'essentiel, que des emplois d'appoint. Dans le cas d'Uber, les chauffeurs ont un statut d'autoentrepreneur et ne disposent donc pas d'une protection sociale traditionnelle. On assiste ainsi à une précarisation de ces travailleurs.

L'opposition entre les taxis traditionnels et les plateformes illustre la remise en cause des modèles classiques. L'économie numérique permet d'instaurer une offre plus innovante et, assez fréquemment, qui peut être plus attractive en terme de prix pour le consommateur.

Ce nouveau phénomène économique et sociétal pose une série de défis pour les politiques publiques concernant la réglementation du marché des biens et des services, le type de protection sociale à mettre en place pour les travailleurs indépendants (face à la généralisation des formes d'emplois plus précaires et du cumul d'activités) et la captation des revenus de cette nouvelle économie tels que ceux des propriétaires qui louent leurs biens sur la plateforme Airbnb.

### Economie numérique et économie collaborative : deux phénomènes différents qui s'alimentent

L'économie numérique fait partie intégrante de notre quotidien. Le numérique modifie, de manière profonde, les façons de produire, de consommer et d'échanger. Internet est devenu, pour les entreprises, un canal incontournable de vente et de communication.

Cette révolution numérique repose sur cinq tendances majeures :

❶ **L'innovation digitale** : développement du big data, de l'intelligence artificielle et des objets connectés. Le big data désigne l'ensemble des données numériques générées par l'utilisation des nouvelles technologies à des fins personnelles ou professionnelles. Par données numériques, on entend les données d'entreprises (courriels, base de données), les données issues de capteurs, des contenus publiés sur le web, les données transmises par les objets connectés (compteurs

intelligents, smartphones...). L'exploitation du big data a ouvert des perspectives dans de nombreux domaines : recherche scientifique, communication, médecine, météorologie, finance, marketing... L'analyse des données et leur modélisation permettent d'étudier des phénomènes en temps réel, d'anticiper des risques mais elles servent surtout à mener des politiques commerciales centrées sur le client et ses habitudes afin de lui proposer une offre personnalisée.

❷ **L'influence des GAFAs** : (Google, Amazon, Facebook, Apple), entreprises dont la puissance financière leur permet aujourd'hui de détenir une influence supérieure à celle de nombre d'Etats. Devenues incontournables dans le quotidien de tout un chacun, ces entreprises sont régulièrement critiquées pour la politique de gestion des données privées de leurs utilisateurs ainsi que pour leur politique de dumping fiscal leur permettant de soustraire de colossales sommes d'argent à l'impôt. Depuis peu, les BATX (Baidu, Alibaba, Tencent, Huawei et Xiaomi) ont émergé, ce sont les géants chinois du web.

⑥ **Les nouveaux modes de consommation et de sociabilité** : l'utilisation croissante des réseaux sociaux a radicalement changé les modes de communication et de consommation. En un clic, il est possible d'appeler une personne à l'autre bout de la Terre, de lancer une recherche d'emploi ou d'acheter un produit à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

④ **L'expérience utilisateur** : de nombreuses start-ups ayant connu un succès fulgurant (Uber, Airbnb...) ont fondé leur réussite sur un renouvellement de l'expérience vécue par un client. La réussite d'Uber à Paris s'explique notamment par les critiques récurrentes faites à l'encontre des taxis parisiens (manque de politesse des chauffeurs, calcul du prix d'une course incompréhensible pour le client, difficultés à trouver des taxis la nuit, refus des chauffeurs de transporter des clients dans des quartiers dits « sensibles »). De la même manière, Airbnb a fondé sa réussite sur le fait que les voyageurs recherchent des hébergements à des prix inférieurs à ceux de l'hôtellerie traditionnelle mais aussi un accueil plus personnalisé. Par ailleurs, pour les propriétaires qui louent tout ou partie de leur logement, cela leur permet de générer des revenus supplémentaires.

⑤ **L'émergence de nouvelles formes de travail et la remise en question du modèle social** : la digitalisation de l'économie a de forts impacts sur le marché du travail et les formes d'emplois occupés. Le développement des plateformes numériques donne naissance à de nouveaux rapports entre les vendeurs de produits ou de services et les acheteurs. Aujourd'hui, de simples particuliers peuvent devenir des vendeurs (Leboncoin) ou des hôteliers occasionnels (Airbnb). Toutefois, il s'agit là de revenus venant compléter des revenus principaux. L'économie numérique donne aussi naissance à une nouvelle génération de travailleurs précaires comme les chauffeurs de VTC ou les livreurs de repas à domicile qui sont payés à la course réalisée (Deliveroo, UberEats, etc). Face à un tarissement de l'emploi durable, de plus en plus de personnes se tournent vers la multiactivité pour cumuler plusieurs emplois à défaut de pouvoir disposer d'un revenu fixe et régulier qui soit satisfaisant. Ces nouveaux travailleurs sont appelés les slashers.

L'économie collaborative repose sur le partage ou l'échange entre particuliers de biens (voiture, logement, perceuse...), de service (covoiturage, bricolage...) ou de connaissances (cours d'informatique par exemple) avec échange monétaire ou non par le biais d'une plateforme numérique de mise en relation. La crise économique de 2008 a contribué à l'essor de cette forme d'économie à un moment où les consommateurs cherchaient à faire des économies et à trouver des revenus complémentaires. L'un des ressorts de l'économie collaborative repose sur l'usage des biens plutôt que leur possession. Celle-ci permet de créer des services complémentaires ou de nouveaux services. Le covoiturage, par exemple, donne la possibilité de se rendre à une destination choisie mais avec des modalités différentes des modes de transport traditionnels. A l'horizon 2025, le chiffre d'affaires de l'économie collaborative pourrait s'élever à 83 milliards de dollars (selon PwC).

Selon Grégoire Leclercq, auteur de l'ouvrage *Ubérisation : un ennemi qui vous veut du bien ?* : « *L'économie collaborative est donc un levier de développement de l'usage et de la réduction du gâchis lié à la consommation excessive* ».

## L'ubérisation entre opportunités et controverses

Mot très à la mode aujourd'hui, l'ubérisation peut se définir comme l'utilisation des technologies numériques dans le but de créer des services plus performants et adaptés à la demande : fluidité des usages, immédiateté et disponibilité de l'offre. Par conséquent, l'ubérisation redéfinit le mode de fonctionnement et les règles de concurrence de nombreux secteurs d'activités.

## Différents secteurs d'activité sont aujourd'hui touchés par l'ubérisation :

Aujourd'hui, la quasi-totalité des secteurs d'activités sont touchés par les mutations liées à l'économie numérique dont les plus emblématiques sont le transport, le logement ou l'éducation.

➤ **Transport et mobilités** : les modes de transport traditionnels sont aujourd'hui concurrencés par de nouvelles formes de mobilité comme le covoiturage. En ce qui concerne les taxis traditionnels, ils font aujourd'hui face à une forte concurrence de la part des sociétés de VTC.

➤ **Logement** : L'exemple le plus célèbre d'ubérisation du logement est Airbnb. Cette plateforme qui permet de réserver un logement directement auprès de particuliers. Fort prisés par les touristes à la recherche d'un hébergement à bon rapport qualité/prix qui cherchent également à échapper au caractère impersonnel des hôtels, les logements Airbnb provoquent le courroux de nombre de municipalités. Des particuliers deviennent des hôteliers sans avoir les contraintes des professionnels du secteur.

## Quand les municipalités engagent un combat contre Airbnb

San Francisco, Barcelone, Berlin, Paris. La liste des villes luttant contre Airbnb ne cessent de s'allonger au fil des mois. Réelle volonté de lutter contre la hausse des loyers et la raréfaction des logements disponibles ou simple pétition de principe ? A chacun de se faire son opinion sur le sujet mais il n'en reste pas moins que nombreux sont les maires qui cherchent à réguler l'activité d'Airbnb au sein de leurs villes.

Ainsi, Berlin a décidé d'interdire Airbnb pour lutter contre la spéculation immobilière et le phénomène de sous-location et limiter la flambée des loyers. Fin 2014, une loi encadrant l'activité d'Airbnb a été adoptée à San Francisco.

En voici les principaux points :

- Obligation pour les loueurs de s'enregistrer auprès des autorités de San Francisco
- Instauration d'une taxe de séjour de 14% prélevée directement lors de la réservation sur la plateforme
- Les hôtes ne peuvent louer leur résidence principale que pour une durée maximale de 90 jours par an sans être présents
- Chaque location ne peut excéder une durée de trente jours

A Barcelone aussi, le combat contre Airbnb a été lancé par le maire de la ville Ada Colau qui en fait un argument de campagne. A Paris, la mairie impose, depuis le 1er décembre 2017, aux loueurs de faire une déclaration en ligne en vue d'obtenir un numéro d'enregistrement devant accompagner les annonces.

Lille souhaite mettre en place un système de déclaration pour les loueurs Airbnb dès la première réservation.

➤ **Métiers juridiques** : Le site legalstart.fr est une plateforme dédiée aux PME/TPE qui aide les chefs d'entreprises à réaliser différentes démarches juridiques (création de société, embauche de salariés, recouvrement de créances, etc),

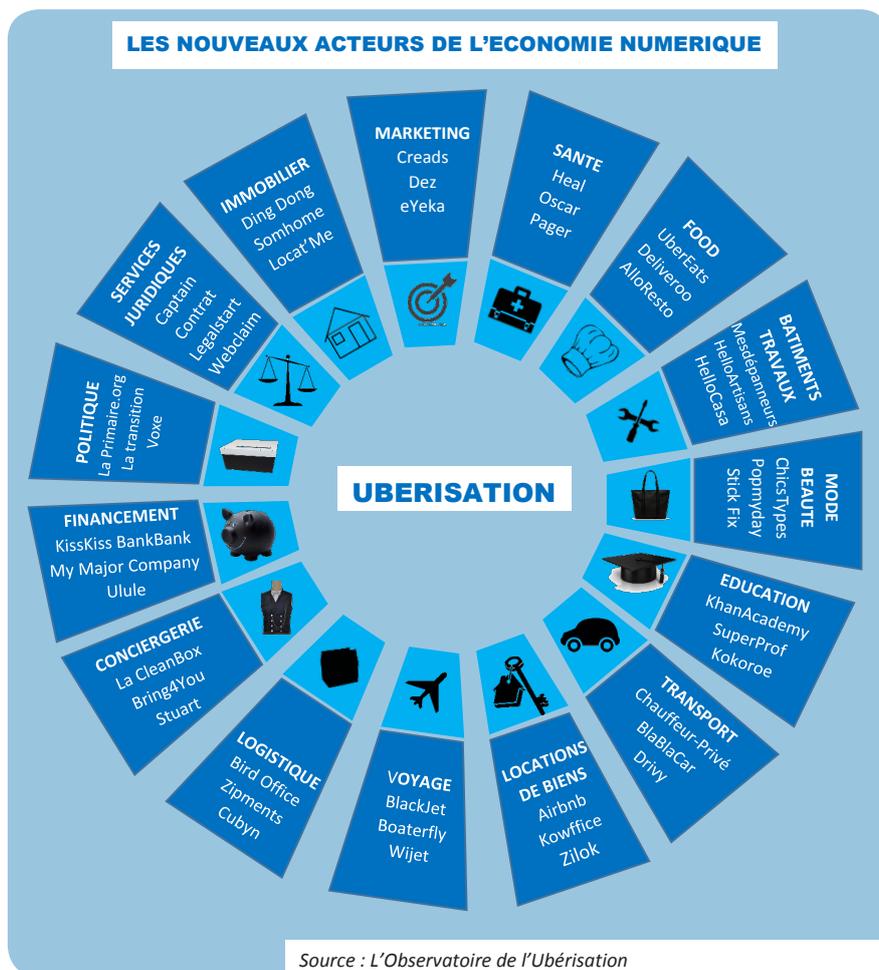
➤ **Banques et services financiers** : ce secteur se trouve fortement impacté par la révolution numérique qui se traduit par deux grands phénomènes que sont le financement participatif (ou crowdfunding) et l'essor des banques en ligne traduisant un nouveau mode de consommation des services bancaires. Le recours au financement participatif permet de pallier aux difficultés liées à l'accès au crédit traditionnel,

➤ **Restauration** : L'ubérisation du secteur de la restauration correspond à une évolution du comportement des consommateurs qui misent désormais davantage sur le qualitatif aussi bien au niveau de ce qui est servi dans l'assiette que du soin apporté au service. Vizeat est une entreprise qui propose des dîners, des cours de cuisine et des dégustations chez l'habitant. Ces expériences peuvent être réalisées dans près de 110 pays. Concrètement, des cuisiniers amateurs s'inscrivent sur ce site pour faire découvrir la gastronomie locale à des touristes et/ou leur apprendre à cuisiner les plats dégustés. D'autres entités telles que Deliveroo et Foodora proposent, quant à elles, des livraisons de repas à domicile ou sur le lieu de travail. La mise en redressement judiciaire de la start-up belge Take Eat Easy, à l'été 2016, a relancé le débat sur la pérennité des entreprises de la foodtech ainsi que sur les conditions de travail et de rémunération des livreurs travaillant pour ces sociétés. Dans le cas de Deliveroo, l'entreprise impose

le statut d'autoentrepreneur à ses coursiers, ce qui lui permet de ne pas payer les congés payés, les arrêts maladie et de ne pas garantir de salaire minimum. Cet exemple illustre les dérives de certains acteurs de l'économie numérique.

➤ **L'éducation** : Le cas de l'ubérisation de l'éducation est plus délicat à traiter et conduit à davantage d'interrogations. Les MOOC (Massive Online Open Course) sont les outils les plus connus de l'ubérisation du secteur de l'éducation. Ces cours en ligne permettent à toutes celles et ceux qui le souhaitent de se former librement et de pouvoir interagir avec les autres participants à la formation. Le recours aux MOOC peut servir à approfondir des connaissances sur un sujet précis ou permettre de préparer une reconversion. Par le biais des MOOC, il est possible de suivre les cours de prestigieuses universités américaines (Harvard, Stanford, Yale), ce qui présente un atout incontestable lorsque l'on n'a pas les moyens de partir étudier à l'étranger. A la fin de la formation, un certificat est délivré par l'établissement pour attester de l'assiduité du candidat. La question qui se pose est la suivante : un certificat peut-il remplacer un diplôme sanctionnant plusieurs années d'études ?

Sur la plateforme de cours en ligne Coursera, les cours proposés le sont par des universités considérées comme les meilleures du monde. Par conséquent, de nouveaux entrants (une personne souhaitant mettre en place un cours sur un sujet dont elle est spécialiste par exemple) ne peuvent pas véritablement proposer des formations. Les MOOC permettent à des universités telles que Harvard ou le MIT d'élargir leur réseau d'anciens qui deviennent autant d'ambassadeurs des établissements.



## Les conséquences socioéconomiques de l'ubérisation et leurs implications sur les politiques publiques

■ **L'ubérisation et les dynamiques économiques** : Face aux phénomènes décrits précédemment, il peut être légitime de se poser la question suivante : l'ubérisation est-elle forcément créatrice de valeur ajoutée? En présentant ses chauffeurs comme des partenaires, Uber développe un modèle dans lequel l'entreprise se libère de la prise en charge des coûts d'exploitation des véhicules et de toutes les charges sociales des conducteurs. L'entreprise décide de la politique commerciale sans en subir les effets. On pourrait ainsi parler d'une nouvelle forme de sous-traitance.

L'autre point de vigilance à avoir au sujet de cette nouvelle économie concerne les revenus qui échappent en partie aux prélèvements fiscaux et aux cotisations sociales, ce qui peut provoquer une fragilisation des systèmes de redistribution et de protection sociale.

■ **L'ubérisation et ses conséquences sur les conditions de travail** : « *Ce qu'on appelle l'ubérisation de l'économie est loin d'être une chance, en tout cas telle que la conçoivent des sociétés comme Uber et Airbnb. Ce sont des entreprises prédatrices qui ne se développent que quand la situation économique d'un pays est au plus mal. [...] Un des plus grands atouts dont elles bénéficient réside dans un fort taux de chômage qui pousse des personnes à accepter un emploi sous-payé* ». Benjamin Coriat (La Croix, 30/01/2017).

Cette citation d'un article de presse reflète la face cachée de cette dynamique d'ubérisation. Au-delà de l'image « branchée » des start-ups de la Silicon Valley véhiculée par les réseaux sociaux et autres chantres de la révolution numérique se cache une réalité plus sombre, plus particulièrement au niveau des conditions de travail.

■ **L'ubérisation et ses conséquences sur l'aménagement du territoire** : Comme cela a été vu précédemment, le succès de la plateforme Airbnb peut avoir un impact sur la hausse des loyers dans des villes ayant une attractivité élevée (Paris, Berlin, San Francisco, etc). Dans

ces villes, le choix des propriétaires d'utiliser leurs biens immobiliers pour de la location saisonnière et non plus pour de la location annuelle a pour effet de tarir le nombre de logements disponibles, ce qui alimente le processus d'augmentation des prix des loyers. La raréfaction de l'offre de logements dans le centre de ces villes a pour effet de repousser les populations les plus modestes qui doivent s'éloigner toujours plus pour se loger.

Toutefois, l'impact d'Airbnb n'est pas uniforme sur l'ensemble des territoires. A cet effet, l'exemple de la MEL est intéressant à observer. Lille représente 90% du marché Airbnb de la MEL. En septembre 2017, 3 411 logements étaient proposés sur le périmètre de ma Métropole Européenne de Lille. L'offre est ainsi moins importante que dans d'autres villes de France telles que Marseille ou Bordeaux. Ce chiffre doit être pondéré car, dans les offres Airbnb, on retrouve les annonces concernant des meublés de tourisme alors que ce sont des offres faites par des agences professionnelles.

Face à l'augmentation du nombre de meublés de tourisme, de l'implantation d'auberges de jeunesse de nouvelle génération (Gastama), de nouveaux concepts d'hôtels tels le Mama Shelter ou le développement d'hébergements insolites, il semblerait que l'offre d'Airbnb ne vienne pas pénaliser l'offre hôtelière traditionnelle ni qu'elle déséquilibre le marché immobilier lillois mais il s'agirait plutôt d'une offre complémentaire d'hébergement. Il est également possible de voir qu'il existe une différence entre les utilisateurs des services de l'économie numérique et ceux qui travaillent pour les entreprises rendant ces services. Les utilisateurs sont plutôt des personnes ayant un bon pouvoir d'achat vivant en milieu urbain. Les prestataires de service représentent des personnes aux situations professionnelles plus précaires (étudiants, demandeurs d'emploi, indépendants, salariés cherchant un revenu complémentaire, etc).

La région parisienne est une illustration de cette opposition car l'activité de transport avec chauffeur (VTC) est devenue le premier secteur de création d'entreprise. Ce constat s'avère particulièrement prégnant dans le département de la Seine-Saint-Denis. En 2015, le secteur « Taxi et VTC » a compté 2003 créations d'entreprises en Seine-Saint-Denis, 1 012 dans le Val-de-Marne, 995 dans le Val d'Oise et 598 dans l'Essonne (source : Slate, « Comment la région parisienne s'est ubérisée », 13/05/2016). Les communes de la banlieue francilienne présentent un terreau propice au développement de cette activité : population jeune et chômage plus important.

Contact : [jerome.audrain@hautsdefrance.fr](mailto:jerome.audrain@hautsdefrance.fr)  
Direction de la Prospective et des Stratégies Régionales  
Service Observation et Prospective

Retrouvons-nous sur

 [regionhautsdefrance](https://www.facebook.com/regionhautsdefrance)  [@hautsdefrance](https://twitter.com/@hautsdefrance)  [regionhdf](https://www.snapchat.com/add/regionhdf)  [region\\_hautsdefrance](https://www.instagram.com/region_hautsdefrance)

[www.hautsdefrance.fr](http://www.hautsdefrance.fr)

